



SÉNAT
Direction des Affaires financières et sociales
Division déléguée à l'AGAS
Offre d'apprentissage pour la rentrée universitaire 2024-2025
Référence : AGAS-2024

Structure d'accueil

Au sein de la Direction des affaires financières et sociales, la **division de l'Association pour la Gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS)** est chargée du secrétariat des instances statutaires de l'A.G.A.S. Elle assure, pour le compte des Sénateurs employeurs, l'établissement et la clôture des contrats de travail, la paie, la couverture sociale et la formation professionnelle de leurs collaborateurs. Elle met en œuvre l'action sociale en faveur de ces derniers.

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage **d'un ou deux ans**, débutant à la rentrée de l'année universitaire 2024-2025 (septembre/octobre 2024 à septembre/octobre 2025 ou 2026).

Le rythme de l'alternance doit permettre une présence chez l'employeur **deux à trois jours** par semaine, ou à tout le moins une **présence en continu sur plusieurs semaines** chez l'employeur.

Descriptif de l'apprentissage proposé

L'apprenti(e) se verra associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage (le responsable de division), aux activités suivantes :

- la gestion du remboursement des frais de transport domicile-lieu de travail des collaborateurs, afin de systématiser le contrôle des justificatifs fournis et de leur durée de validité ;
- la gestion de l'accueil des stagiaires des Sénateurs : vérification des conventions de stage, lien avec la Direction de l'accueil et de la sécurité pour l'émission du badge, gestion de la gratification des stagiaires et des charges afférentes.

Profil recherché

Étudiant(e) en BTS Comptabilité et gestion.

Le candidat réunit les qualités suivantes :

- disponibilité et discrétion professionnelle ;
- bonne maîtrise de l'outil Excel ;
- appétence pour les projets informatiques.

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre leur CV, accompagné d'une lettre de motivation **au plus tard le mercredi 1er mai 2024** à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr en précisant la référence de l'offre d'apprentissage : **AGAS-2024**. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.